

JE FAIS UN DON AU CCAS

J'agis pour la solidarité locale !



CCAS DE L'ILE-AUX-MOINES

137, Rue de l'Eglise

56780 ILE-AUX-MOINES

Tél : 02 97 26 37 26

accueil@ehpad-iam.fr

Le CCAS DE L'ÎLE-AUX-MOINES OEUVRE AU QUOTIDIEN POUR LES PERSONNES VULNERABLES OU EN DIFFICULTE

Ses actions sont directement orientées vers les administrés fragiles, défavorisés et/ou en perte d'autonomie : Portage des repas, secours d'urgence, écoute, conseil, orientation, épicerie et transport solidaire, EHPAD

Un CCAS peut bénéficier de dons, en contre-partie de quoi le **donateur peut bénéficier de déductions fiscales** prévues par la loi

PARTICULIERS

En vertu de l'article 200 du Code Général des Impôts qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à "un organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social."

Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant dans la limite globale de 20% du revenu imposable.

Par exemple, si je donne 100 € je pourrai déduire 66€ de mes impôts . L'effort final du donateur sera donc de 44 €

Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs : "Le Président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter à titre conservatoire, des dons et legs [...]"*

*article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles

ENTREPRISES

Conformément au Code Général des Impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèce ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60% du montant des versements.



A QUOI SERT UN DON AU CCAS ?

Quelques exemples :

- Animations proposées aux séniors pour favoriser le lien social : Repas des aînés, atelier remue-méninge, colis de Noël, aide à la mobilité "Caricolo", subvention à l'Ehpad
- Aide sociale facultative : Attribution d'aides financières après épuisement des autres dispositifs (fond de solidarité logement, associations caritatives) et validation par le conseil d'administration du CCAS

BULLETIN DE DON

à remettre avec votre règlement

Je soutiens les actions de mon centre communal d'Action Sociale

Je fais un don au CCAS de l'Île-aux-Moines de :

- 10 € 20 € 30 € 40 € 50 €
- 100 € autre montant : €

Je règle le montant de mon don en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public. Don à déposer directement en Mairie ou au CCAS ou à adresser par voie postale accompagné de ce bulletin au **CCAS de l'île-aux-moines, Ehpad "Résidence Léon Vinet", 137, Rue de l'Eglise - 56780 ILE AUX MOINES.**

Un reçu fiscal me sera envoyé

Mes coordonnées :

M. Mme Société

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Fait le :/...../.....

Signature